

seau, professeur titulaire de la dite Faculté ; M. le Dr W. H. Hingston, président de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal ; MM. les Docteurs Th. d'Odet d'Orsonnens, et L. E. Desjardins, professeurs titulaires de l'École de Médecine ; et deux jurisconsultes éminents, demandés comme aviseurs légaux par les membres des deux comités, l'Honorable Juge Jetté, et l'Honorable Juge Pagnuelo.

L'assemblée se prolongea trois heures durant, la meilleure entente ne cessa d'y régner. Le projet de bill avait été conçu dans un esprit large ; chaque clause en fut examinée à loisir. Quelques additions et modifications furent proposées et acceptées ; enfin on finit par s'entendre parfaitement sur tous les détails. Les deux hommes de loi présents furent chargés de rendre, d'une manière légale, la pensée unanime de l'assemblée, et de préparer la rédaction définitive du bill : travail dont ils se sont acquittés depuis, à la satisfaction des deux comités et des évêques de la Province ecclésiastique de Montréal.

N. T. C. F., si nous vous mettons au courant de tous ces procédés, si nous vous relatons tous ces détails, c'est que nous sommes heureux de vous faire voir que toutes les précautions ont été prises pour respecter les droits d'un chacun, et que les hommes qui ont été chargés de traiter cette affaire, ont su s'élever à la hauteur des grands intérêts qui leur étaient confiés, ayant voulu suivre à la lettre cette recommandation du Saint-Siège : *Hæc res minime studiis partium dijudicanda est, sed altius sumenda ratione æquanimi et intuitu boni communis*, ce n'est point une question à juger par des impres-